



**AVIS PUBLIC aux personnes intéressées  
par le premier projet de résolution numéro 24-02-120  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – PPCMOI-2024-01**

**PRENEZ AVIS QUE** le conseil a adopté, lors de sa séance du 12 février 2024, le **premier projet de résolution numéro 24-02-120** assujéti au règlement 270 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Une assemblée publique de consultation sur ce projet aura lieu le **lundi 11 mars 2024 à 18 h 15**, à la salle du conseil située au 300, boulevard Albiny-Paquette. Au cours de celle-ci, le projet sera expliqué de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

Ce projet PPCMOI-2024-01 vise principalement à permettre l'hébergement à court terme (c5 établissement d'hébergement) dans différentes structures telles que conteneur, tepee, yourte et chalet, l'aménagement d'un camping rustique sur une parcelle du site ainsi que la construction d'habitations d'une superficie minimum de bâtiment au sol de 30 mètres carrés, alors que le règlement numéro 134 relatif au zonage ne le permet pas.

Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire.

La zone visée est **RUM-751** : située à 60 mètres à l'ouest du chemin de la Lièvre Sud à partir de la propriété située au 1199, chemin de la Lièvre Sud jusqu'à la limite de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles. Ce secteur comprend la rue Boisé des Iles, les allées du Sommet et de la Rive, excluant toute la zone riveraine en bordure du lac des Iles.

Toute personne intéressée peut consulter le projet de résolution au bureau du Service du greffe et des affaires juridiques situé au 300, boulevard Albiny-Paquette, pendant les heures d'ouverture, ou sur le site Internet de la Ville, au <https://www.villemontlaurier.qc.ca/vie-municipale/seances-conseil>.

DONNÉ À MONT-LAURIER, ce 21<sup>e</sup> jour de février 2024.  
Stéphanie Lelièvre, greffière